

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015) Date d'émission: 2024-03-06 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : S-319 Roll Strong Adhesive

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Restrictions d'emploi : Aucun connu

1.3. Fournisseur

AHF Products 3840 Hempland Road Mountville, PA, 17554 T (717) 251-1073

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEM-TEL 1-800-255-3924 OR 1-813-248-9585 (call collect)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs, catégorie 1 Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

3.2. Mélanges

Nom		Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
Potassium (hydroxyde de)	Hydroxyde de potassium / Potasse caustique	n° CAS: 1310-58-3	0,1 – 1	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318 HHNOC 1

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées

de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après inhalation : Aucune en utilisation normale.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer une irritation modérée. L'exposition

répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : non déterminé.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas : Dégagement possible de fumées toxiques.

d'incendie

2024-03-06 (Date d'émission) FR-CA (français - CA) 2/9

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire

autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention

: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Procédés de nettoyage Autres informations : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
 Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Stocker dans un récipient fermé.

Lieu de stockage : Protéger de la chaleur.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

	Potassium (hydroxyde de) (1310-58-3)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
	LEMT C	2 mg/m³
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		fessionnelle

Plafond 2 mg/m³

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Potassium (hydroxyde de) (1310-58-3)		
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
LEMT C	2 mg/m³	
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
LEMT C	2 mg/m³	
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
LEMT C	2 mg/m³	
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites	d'exposition professionnelle	
LEMT C	2 mg/m³	
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
LEMT C	2 mg/m³	
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
LEMT C	2 mg/m³	
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
LEMT C	2 mg/m³	
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
LEMT C	2 mg/m³	
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
LEMT C	2 mg/m³	
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
LEMT C	2 mg/m³	
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
LEMT C	2 mg/m³	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
ACGIH OEL Ceiling	2 mg/m³	

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:	
Gants de protection	

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité. Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:









Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: LiquideApparence: Pâte.Couleur: BlancOdeur: Légère

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 8 – 8,5

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de la vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,05 Solubilité : Miscible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter : Températures très élevées.

Matières incompatibles : Oxydants puissants.

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales

de stockage et d'emploi.

Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé.

Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé.

Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé.

Potassium (hydroxyde de) (1310-58-3)

DL50 orale rat 284 mg/kg

ATE CA (oral) 500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.

pH: 8 - 8,5

Potassium (hydroxyde de) (1310-58-3)

pH 13 (conc: 1 % (solution)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé.

pH: 8 - 8.5

: Non classé.

Potassium (hydroxyde de) (1310-58-3)

pH 13 (conc: 1 % (solution)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé.

Cancérogénicité : Non classé

Cancérogénicité : Non classé.

Toxicité pour la reproduction : Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé.

(STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé.

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après inhalation : Aucune en utilisation normale.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer une irritation modérée. L'exposition

répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque

pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique - danger aigu (à

court terme)

Dangers pour le milieu aquatique – danger

chronique (à long-terme)

: Non classé.

: Non classé.

2024-03-06 (Date d'émission) FR-CA (français - CA) 6/9

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.2. Persistance et dégradabilité

S-319 Roll Strong Adhesive	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Potassium (hydroxyde de) (1310-58-3)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potassium (hydroxyde de) (1310-58-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,65

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

isées

Recommandations pour le traitement du : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. produit/emballage

Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non réglementé
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non réglementé
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Water (7732-18-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Resin acids and Rosin acids, esters with triethylene glycol (8050-25-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Urea (57-13-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Potassium (hydroxyde de) (1310-58-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Water (7732-18-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)

Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)

Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Figure dans I'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Resin acids and Rosin acids, esters with triethylene glycol (8050-25-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)

Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Urea (57-13-6)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)

Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)

Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Potassium (hydroxyde de) (1310-58-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)

Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)

Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Loi japonaise sur les substances toxiques et nocives

Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 03-06-2024

Textes complet des phrases H:		
H290	Peut être corrosif pour les métaux	
H302	Nocif en cas d'ingestion	
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	
H318	Provoque des lésions oculaires graves	

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables